



Institut National
PrépaPolis

Comprendre l'organisation des forces de sécurité intérieure et le rôle de la police municipale

Programme

Objectif global de la formation : Comprendre l'organisation, les missions et le fonctionnement des forces de sécurité intérieure en France, avec un focus particulier sur le rôle, les missions et l'organisation de la police municipale.

Public cible : Candidats aux concours externe de la police municipale ou toute personne souhaitant découvrir le fonctionnement des forces de sécurité intérieure et de la police municipale.

Durée : 2 jours (12 heures)

Jour 1 : Introduction et présentation d'ensemble

9h00 - 9h15 : Introduction : Présentation des objectifs de la formation

Module 1 : Présentation générale des forces de sécurité intérieure

9h15 - 11h15 (2h)

- **Les forces de sécurité intérieure : un cadre général**
 - Définitions (Code de la sécurité intérieure, article L.111-1).
 - Différenciation entre police nationale, gendarmerie nationale, et police municipale.
- **Organisation globale des forces de sécurité :**
 - Zones de compétence : urbaines (police nationale) et rurales (gendarmerie).
 - Missions principales communes : prévention, protection, maintien de l'ordre public.
- **Présentation des forces spécialisées :**
 - Les forces de la FIPN et la BAC, le GIGN.
 - Douanes et leur rôle en matière de sécurité.

Pause : 11h15 - 11h30

Module 2 : La police municipale : présentation générale

11h30 - 12h30 (1h)

- **Définition et cadre juridique :**
 - Statut et encadrement par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).
 - Place de la police municipale dans les forces de sécurité intérieure.
- **Missions principales :**
 - Prévention et tranquillité publique.
 - Réglementation locale (marchés, stationnement, nuisances, dépôts sauvages...).
 - Assistance aux citoyens : sécurité aux abords des écoles, gestion des petits conflits.

Pause-déjeuner : 12h30 - 13h30

Module 3 : Organisation de la police municipale

13h30 - 15h00 (1h30)

- **Organisation interne :**
 - Rôle du maire comme chef hiérarchique.
 - Composition des services : Directeur, Chef de Service, agents de police municipale, ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique)...
- **Relations avec les autres forces de sécurité :**
 - Coopération avec la police nationale et la gendarmerie.
 - Partage d'informations et coordination des missions (PSQ – Police de Sécurité du Quotidien).
- **Exemples concrets :**
 - Coordination sur des événements locaux (fêtes, marchés).
 - Gestion des petites infractions en complément des forces nationales.

Pause : 15h00 - 15h15

Module 4 : Missions spécifiques de la police municipale

15h15 - 16h45 (1h30)

- **Missions de proximité :**
 - Sécurité routière (contrôle de stationnement, radars pédagogiques).
 - Surveillance des bâtiments publics et des espaces verts.
- **Missions de prévention :**
 - Patrouilles à pied ou à vélo.
 - Actions de sensibilisation (écoles, associations locales).
- **Missions répressives :**
 - Verbalisation des infractions au Code de la route et aux arrêtés municipaux.
 - Assistance aux officiers de police judiciaire (OPJ).

Jour 2 : Approfondissement et démonstrations

Module 5 : Coopération et coordination interservices

9h00 - 10h30 (1h30)

- **Relations avec la police nationale et la gendarmerie :**
 - Partage des compétences dans les zones d'intervention.
 - Organisation de patrouilles conjointes (exemples locaux).
- **Coordination avec les élus et les citoyens :**
 - Rôle du maire dans la définition des priorités.
 - Communication avec les citoyens sur les problématiques locales (incivilités, sécurité).

Pause : 10h30 - 10h45

Module 6 : Cadre légal et responsabilités de la police municipale

10h45 - 12h30 (1h45)

- **Encadrement juridique :**
 - Respect des libertés publiques et des droits fondamentaux.
 - Notion de proportionnalité dans l'usage de la force.
- **Responsabilités spécifiques des agents :**
 - Régime disciplinaire et sanctions en cas de faute.
 - Obligation de neutralité et de confidentialité.

Pause-déjeuner : 12h30 - 13h30

Module 7 : Echanges et démonstration avec des policiers municipaux

13h30 - 15h30 (2h)

- **Echanges d'expérience :**
 - Présentation de la carrière de l'agent.
 - Echanges avec les participants.
- **Démonstration d'intervention :**
 - Exemple de mise en situation pratique à dessein pédagogique.

Pause : 15h30 - 15h45

Conclusion et synthèse : Questions/réponses

15h45 - 16h45 (1h)

- Retour sur les points clés.
- Quiz d'évaluation des acquis.
- Distribution d'un support récapitulatif avec :
 - Schéma d'organisation des forces de sécurité intérieure.
 - Fiche synthétique sur la police municipale et ses missions.